



Police
Boraine

Le Service d'Assistance aux Victimes
de la Police Boraine

Rue du Peuple 57 - 7333 Saint Ghislain

Pascal Saussez
Criminologue
065-76.10.18

Melinda Racaniello
Psychologue
065-76.10.24

**Vous
avez été
victime ?**

Le Service d'Assistance
aux Victimes
vous accompagne
ainsi que vos proches.



Le Service d'Assistance aux Victimes (SAV) est un service de première ligne dont le travail s'effectue souvent à court terme et en urgence, c'est pourquoi il collabore à un réseau de structures psychosociales et juridiques :

- Les CPAS
- Les Centres de guidance et de santé mentale
- Le Service d'Accueil des Victimes du Parquet
- Le Service d'Aide Sociale aux Justiciables
- Les Hôpitaux
- Le Service de l'Aide à la Jeunesse
- Les AMO
- Les Collectifs pour femmes battues
- Les Maisons d'accueil
- L'ONE
- Les Centres de planning familial

...

Vous avez été victime d'une infraction ou venez de vivre un événement traumatisant.

Vous ressentez des changements, de l'incompréhension, de l'anxiété, et souhaitez peut-être un soutien moral, une écoute, ...

Les démarches administratives et juridiques vous paraissent soudainement lourdes et insurmontables.

Vous souhaitez simplement être informé de vos droits, vous désirez un conseil, une orientation, ...

Votre police locale dispose d'un Service d'Assistance aux Victimes, gratuit et confidentiel.

Sachez que la collaboration avec les services de police n'autorise pas le travailleur social à la violation du secret professionnel et qu'il n'est pas obligatoire de déposer une plainte pour contacter le SAV.